



Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Dossier suivi par

Alain MURSCHEL 02 38 79 39 10 / 39 18

alain.murschel @ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne 45043 Orléans Cedex 1 L'inspecteur d'Académie, Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques Monsieur Alain MURSCHEL

à

Mesdames, Messieurs, les professeur(e)s d'arts plastiques

Sous couvert de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Orléans, le 1^{er} septembre 2016.

Objet : Lettre de rentrée 2016, enseignement des arts plastiques.

Mesdames, Messieurs les professeur(e)s d'arts plastiques.

Chères et chers collègues.

Après une année intense, par les différentes concertations sur la réflexion et les modalités d'application de la réforme du collège et les premiers jalons posés, j'espère que la trêve estivale vous a acheminé tous revigorés vers cette nouvelle année scolaire, afin d'embrasser les nouveaux programmes et orientations éducatives sous les meilleurs auspices.

Comme nos collègues nouveaux arrivants, à qui je souhaite une installation personnelle sereine et une bonne prise de fonction, je viens d'être nommé dans cette académie.

Il est donc particulièrement agréable de vous adresser cette première lettre de rentrée : une lettre qui vous renvoie à de nombreux liens, notamment au regard de la réforme, que vous trouverez selon les thématiques abordées.

Organisation des enseignements, décret et arrêté du 19 mai 2015, parution au B.O. n°22 du 28-5-2015 :

http://www.education.gouv.fr/cid89292/-college-2016-l-organisation-des-enseignements-au-college-au-bulletin-officiel.html

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (JO du 2-4-2015 : BOEN n°17 du 23-4-2015)

Cette rentrée scolaire 2016-2017, va donc activer la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et nous faire vivre de plein cœur une évolution du système éducatif français.

Les arts plastiques dans la réforme de la scolarité obligatoire.

La discipline des arts plastiques y trouvera encore plus sa légitimité, de par sa place dans les enseignements obligatoires et au moyen d'une appellation unique sur l'ensemble des cycles de la scolarité obligatoire. Mais aussi par l'attention portée par le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture aux langages des arts comme aux représentations du monde et de l'activité humaine. En outre, elle s'articule notamment aux **différents parcours**: Parcours d'Education Artistique et Culturelle (cf. arrêté du 1^{er}-7-2015, rentrée 2015), Parcours Avenir et Citoyen, des Enseignements de Pratiques Interdisciplinaires (EPI), l'Enseignement Moral et Civique (EMC) au sein des programmes d'Histoire des arts ou encore des projets artistiques culturels, globalisés.

J'attire votre attention sur le pont entre l'école et le collège qui devra s'échafauder. Notre discipline y contribuera en y dessinant des liens tangibles, forts et opérants au cycle 3 (CM1, CM2, 6ème). Sur ce point, il convient que chacun s'attache à prendre connaissance des programmes du cycle 3 et les envisage sous deux approches complémentaires : d'une part leur mise en œuvre en classe de 6ème dans la double perspective du continuum de formation entre les cycles 3 et 4 et de l'évaluation des

acquis de fin de cycle, d'autre part en cultivant les liens pédagogiques avec les professeurs des écoles.

Les espaces d'expositions que vous mettez en place ou échafauderez au sein de vos établissements, au-delà de ce qu'ils apportent en matière de motivation des élèves ou de rayonnement disciplinaire, sont des liens potentiels avec l'école-le collège-le lycée et dans lesquels s'invitent régulièrement ou ponctuellement les familles, le public.

Les nouveaux programmes du cycle 4 en permettent la liaison plus explicite avec au cœur de la formation en arts plastiques la notion de **projet**.

- « La notion de projet est mise en place et développée graduellement sur l'ensemble du cycle dans les situations de cours ordinaires, dans les nouveaux espaces que sont les enseignements pratiques interdisciplinaires, dans des dispositifs plus exceptionnels engageant des moyens plus conséquents. Elle se comprend et se travaille selon quatre dimensions articulées l'une à l'autre dans l'enseignement :
- au niveau du professeur, il s'agit de concevoir un projet de parcours de formation pour les élèves, à l'échelle du cycle ;
- dans les situations d'apprentissage, par l'encouragement de la démarche de projet en favorisant désir, intentions et initiatives ;
- en aboutissant ponctuellement à des projets d'exposition pour travailler les questions de la mise en espace et en regard de la production plastique des élèves ;
- par la rencontre avec l'œuvre d'art et l'artiste, en contribuant à la démarche de projet dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ».

Extrait de l'arrêté du 9-11-2015 publié au J.O. du 24-11-2015 :

http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-accompagnement-arts-plastiques.html

Les enjeux dès cette rentrée pour les pratiques pédagogiques.

La réforme et la réécriture des nouveaux programmes, par cycles, vous demandent désormais d'élaborer vos cours dans une progression sur l'ensemble du cycle, dans une logique curriculaire.

Il s'agit donc de concevoir notre enseignemement globalement, dans une dimension pluriannuelle, dans une perspective de parcours de formation de l'élève en arts plastiques, en structurant des éléments de progressivité en contenus et en compétences. Cela ne va pas de soi, marque des évolutions importantes avec nombre de pratiques comme de conceptions et doit faire l'objet d'une mise en œuvre réfléchie. Je vous recommande de prendre régulièrement connaissance des ressources d'accompagnement mises en ligne par la Dgesco sous le pilotage de l'Inspection générale. Notamment, l'ensemble des documents produits sous la rubrique : « Penser

son enseignement dans une logique de cycle » qui seront régulièrement mis en ligne.

L'individualisation des apprentissages et la réduction des inégalités.

Cette réforme de la scolarité pose l'exigence de mieux tenir compte des spécificités de chaque élève, de les accompagner (en sus de l'Accompagnement Personnalisé) avec une proximité plus adaptée pour viser et permettre, au sein d'une école bienveillante, la réussite de tous et lutter contre les inégalités.

Inégalités que nous devons combattre aussi en apportant notre contribution autour de la liaison 3^{ème} et seconde, au niveau du lycée et de sa liaison avec le supérieur. Ce sera l'une des priorités académiques.

A l'instar de la classe préparatoire aux études supérieures en Arts – Classe d'Approfondissement en Arts Plastiques (CPES-CAAP) au lycée Alain Fournier de Bourges, qui offre désormais à des lycéens issus des options arts plastiques ou n'ayant pu suivre aucun enseignememnt artistique au lycée de nouvelles perspectives d'orientation post-bac, nous devons favoriser l'accès à l'enseignement supérieur artistique à nos jeunes en leur construisant des passerelles solides entre l'enseignement secondaire et supérieur.

Par ailleurs, le programme « Egalité des chances en école d'art et de design » œuvre pour que des élèves issus de milieux modestes puissent également accéder à ces écoles.

Il s'agira donc par différents leviers complémentaires, mais en tout premier lieu par l'enseignement, de renforcer le continuum de formation « Bac-3/Bac+3 » et permettre à tout élève qui souhaite être éduqué à l'art et par l'art, de poursuivre dans cette voie.

La pratique au cœur des apprentissages en arts plastiques.

Nul doute que vous contribuez déjà à l'équité entre les élèves et que vos situations pédagogiques restent toujours propices à faire pratiquer, expérimenter, éprouver et « animer » l'artistique.

Car c'est bien de **la pratique** qu'il est question au sein même de notre projet d'enseignement au collège comme au lycée. Aussi, conformément à l'épistémologie de notre discipline, à sa didactique et au bénéfice des apports cognitifs de tous les élèves, je souhaite qu'elle se fasse abondante et diverse, qu'elle soit présente — le ressort même — du lancement de séquences, pour ensuite y faire émerger les réflexions et démarches dans une articulation pensée avec des connaissances et un champ référentiel problématisé.

Par une mise en pratique immédiate et questionnante nos élèves (tous nos élèves) sont en mesure de s'activer plus volontairement et productivement.

De même, la fréquence hebdomadaire du cours d'arts plastiques s'ancre plus pertinemment dans le « vécu » de l'élève, parce qu'il est justement récurrent.

Les ressources d'accompagnement des programmes insistent à de nombreuses occasions sur les enjeux de la régularité et de la récurrence des apprentissages en arts plastiques. Je vous invite à y être attentifs au bénéfice du parcours de formation de vos élèves en arts plastiques et de votre contribution à l'enseignement général comme à la vie pédagogique de l'établissement.

J'entends le **temps d'inspection** comme un moment privilégié d'observation et d'évaluation qui doit rester propice à l'échange critique, réflexif et constructif à dessein de toujours apporter une plus value, au sein d'un accompagnement **qui fait naturellement partie des priorités académiques pour cette année scolaire.** C'est dans cette démarche qu'une inspection peut être faite, par exemple, sur un EPI.

Des temps de formation, au sein de l'Académie, des différents départements et bassins devront être soutenus.

La formation continue, le numérique, l'évaluation, les ressources pédagogiques.

Je vous renvoie aux priorités de formation dans le cadre du programme académique (P.A.F.) 2016-2017 :

http://www.ac-orleans-

tours.fr/rh/formation_des_personnels/les_priorites_de_formation_2016_2017/

Vous contribuerez ainsi à faire émerger des ressources, mais également à mettre en lumière actions, initiatives innovantes et projets singuliers.

Nombreux établissements sont désormais dotés de tablettes, les autres d'outils informatiques divers. Ceux-ci font parties intrinsèquement de notre matériel pédagogique disciplinaire et servent d'outils et de moyens à la création. Nous devons poursuivre le développement numérique face à une nouvelle culture du numérique et aux enjeux de celui-ci dans la création artistique contemporaine, ainsi que des écarts qu'il offre avec les outils dits traditionnels. Notre discipline ne peut pas s'en dispenser.

Sur ce point, je vous recommande la lecture de la lettre sur l'éducation au numériquearts plastiques : http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/edunum/edunum-arts-17

Je veillerai donc, dans le cadre de cette troisième grande priorité académique, au suivi du numérique, en veillant à ce qu'il serve un projet réel d'enseignement au sein de notre discipline.

Qu'ils soient numériques ou non, vos projets/productions gagneront ainsi à être partagés, en ligne notamment, afin de donner toute sa visibilité à notre discipline dans le paysage académique et numérique. http://arts-plastiques.ac-orleans-tours.fr/

L'Académie d'Orléans-Tours mène une expérimentation autour de l'évaluation par compétences sur plusieurs collèges et lycées pour une évaluation plus positive. Je remercie les professeurs qui œuvrent dans ce sens en explorant de nouvelles possibilités et approches autour de l'évaluation, par compétences notamment. Je vous invite à bien circonscrire les compétences reformulées dans le nouveau socle commun

de connaissances, de compétences et de culture (décret du 31-3-2015, parution au J.O. le 2-4-2015) : http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html et à vous rendre sur le site éduscol (http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/) où de nombreux documents ressources contribuent à éclairer nos nouveaux programmes d'enseignement applicables dès cette rentrée.

Programmes qui sont désormais plus liés et articulés avec des champs et domaines de compétences non exclusifs à une discipline.

Les nouveaux programmes :

http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/nouveaux-programmes-du-college.html

Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes :

http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/article/ressources-daccompagnement-des-nouveaux-programmes-pour-les-cycles-3-et-4.html

Ressources par compétences du socle :

http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-competence-du-socle.html

Ressources par dispositifs et enseignements :

http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement.html

Vous êtes invités à prendre connaissance des documents d'accompagnement de la mise en œuvre des programmes d'arts plastiques au cycle 4, sous la rubrique : « Mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques au cycle 4 » ; quatre fiches pour présenter les enjeux des arts plastiques de l'école au collège et leur positionnement dans la scolarité obligatoire.

http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-accompagnement-arts-plastiques.html

Je vous saurai gré d'investir ses nouveaux textes de cadrages afin de saisir pleinement ce maillage et « triptyque » terminologique : socle-programmes-parcours.

Cette rentrée scolaire redessine également l'enseignement de l'histoire des arts en 8 thématiques. Celles-ci vous permettrons d'élaborer et d'aborder des questionnements artistiques au sein de périodicités identifiées, sans pour autant restreindre le choix de vos œuvres à celles-ci. Ce redécoupage favorisera l'approche transversale pluridisciplinaire attendue. L'histoire des arts reste donc dans les objectifs de la formation générale. Elle appelle toutefois un juste équilibre et une complémentarité avec l'enseignement des arts plastiques lui-même porteur de notion de culture artistique dans une intéraction construite et constante entre pratique et culture artistiques, expression artistique personnelle et introduction de connaissances.

Ayant porté cet enseignement interdisciplinaire avec conviction, il vous appartient de l'enrichir et de le mettre en perspective dans ses compétences et acquis visés en l'articulant à un EPI ou aux Parcours d'Education Artistique et Culturelle, Avenir, Citoyen afin que tout élève garde sa liberté de choix lors de son épreuve orale au DNB : « l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) <u>ou</u> de l'un des parcours : Parcours d'éducation artistique et culturelle, Parcours Avenir, Parcours Citoyen » (B.O. note de service n°2015-151 du 9-9-2015).

Ressources d'accompagnement des nouveaux programmes d'histoire des arts : http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/actualites/actualites/article/les-ressources-daccompagnement-des-nouveaux-programmes-dhistoire-des-arts-cycle-3-et-cycle-4.html

Nouvelles modalités du Diplôme National du Brevet des collèges (arrêté du 31-12-2015, parution J.O. du 3-1-2016) :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97271

Que l'ouverture à **l'interdisciplinarité** soit source de motivation, d'enrichissement et d'épanouissement pour vous et pour vos élèves. Qu'elle place l'artistique avec intelligence au sein de dispositifs transversaux nourrissants et stimulants.

C'est dans cette démarche transversale que nous devons nous inscrire, particulièrement en cette première année d'application des nouveaux programmes qui implique un renouvellement des pratiques pédagogiques. La mutualisation de vos recherches et la réinterrogation de vos pratiques devront permettrent, sans inquiétude ni frilosité, un enrichissement collectif et collaboratif; à l'instar de vos élèves qui parviennent à s'affirmer, à exister, en confrontant leurs recherches, leurs productions au regard de l'autre.

Dans une ère où les fondamentaux sont remodelés, je vous encourage aussi à vous positionner dans les différentes instances au sein de vos établissements : conseils d'enseignements, pédagogiques, d'administration, etc. afin qu'à travers vous, les arts plastiques s'y exposent.

Saisissons cette opportunité qui nous est donnée de transformer, élever, ses jeunes avec ce qui est notre matériau, notre terreau : les arts plastiques et faisons de notre discipline un terrain actif et fertile à la transmission des valeurs de la République.

Parce qu'il ne faut pas oublier qu'un élève qui éprouve l'art, éprouve le sensible.

Par conséquent il devient un citoyen sensible et sensibilisé, qui se construit, pense et se révèle.

Un citoyen dont l'expression plastique, artistique et l'expression orale sont transcendés et qui se confronte, lui aussi, aux autres dans le travail en équipe : cela va déjà dans le sens de la réforme.

Alors ne perdons pas de vue que c'est en passant par le filtre de l'école que nos élèves peuvent et doivent disposer équitablement d'un enseignement des arts plastiques de qualité et d'un accès à la culture. Nous devons donc tous en être les garants et en avoir une responsabilité partagée.

Partenaires

Je tiens à remercier en ce sens les différents partenaires culturels qui, de près ou de loin, s'associent à vos projets, vos actions, parfois en les animant avec grande audace, contribuant ainsi activement au **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** de vos établissements. PEAC (parution au B.O. n°19 du 9-5-2013) : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin officiel.html?cid bo=71673

Il faut valoriser toutes ces initiatives (locales).

Ce lien tissé avec les artistes et les acteurs de la scène artistique (locale), de ce milieu professionnel et associatif (local), est précieux pour nous. Il offre aux élèves une autre rencontre avec l'art(istique), une coloration autre, dans une transmission non supplée, mais complémentaire à notre enseignement parce qu'échafaudée avec clairvoyance. De là naît des rencontres aussi.

http://www.ac-orleans-tours.fr/arts et culture international innovation/arts et culture/

Concours et stagiaires

Je félicite tous les lauréats de concours et j'encourage toutes celles et ceux qui envisagent de préparer un concours à faire ce saut qualitatif.

A ce propos, je vous informe de la réouverture de la formation à l'agrégation interne au sein de l'académie.

Le nombre de stagiaires reste conséquent et témoigne de l'intérêt porté à notre discipline.

Mes remerciements aux professeurs tuteurs qui ont accepté cette belle mission d'accompagner avec bienveillance les seizes (jeunes) professeurs stagiaires d'arts plastiques de cette année, ainsi que d'accueillir les étudiants de l'ESPE lors de leurs stages. Vous contribuez à ce que nos stagiaires s'approprient le métier en ayant les bonnes clés pour échafauder demain leur propre parcours, au sein d'une discipline solide pleinement identifiée.

Mes **remerciements** à mon prédécesseur Monsieur Philippe Galais, Monsieur Christophe Jouxtel, IA-IPR d'arts plastiques ayant assuré l'interim par extension, ainsi que Madame Claire Lienhardt doyenne des IA-IPR, pour leur accueil.

Je remercie également mes deux chargés de missions : Véronique Mousson-Vaslier et Emmanuel Ygouf, pour leur précieuse collaboration.

Je pense aussi aux professeurs et membres de jurys du baccalauréat qui auront à traiter cette année, une nouvelle référence, puisque Auguste Rodin s'invite au programme en enseignement arts plastiques de spécialité.

Les programmes limitatifs de l'enseignement de spécialité et facultatif : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin officiel.html?cid bo=97025

Je veillerai à être le plus présent possible sur le terrain et auprès de vous, étant entendu que le regroupement de six départements m'imposera un temps d'appropriation.

Croyez cependant en mon entier dévouement et à ma mobilisation pour être à votre écoute et soutenir la qualité de votre travail : tant envers notre discipline qu'au service des élèves.

Des élèves qui savent se surpasser, nous surprendre, si nous savons les guider là où il faut aller.

Je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, les professeur(e)s d'arts plastiques, une bonne rentrée et année scolaire des plus fructueuses et des plus épanouissantes.

Je vous adresse mes plus courtoises salutations et reste à votre disposition.

Vous pouvez me contacter : alain.murschel@ac-orleans-tours.fr

Alain MURSCHEL, Inspecteur d'Académie –

Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques d'Orléans-Tours.